



## **Appel à candidatures pour la mise en place du Conseil de développement**

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Causses et Cévennes lance un appel à candidatures afin de renouveler les membres du conseil de développement. En effet, suite aux élections municipales de 2020, l'assemblée des élus du PETR a été renouvelée et cela entraîne également le renouvellement du conseil de développement.

Le conseil de développement (CoDev) est une instance participative constituée de citoyens bénévoles, comprenant des « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ». Le cadre légal est déterminé dans l'article 79 de la loi MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014). Les membres du CoDev siègent pour la durée du mandat des élus du PETR, soit jusqu'aux prochaines élections municipales.

Le CoDev a pour rôle d'enrichir la décision politique, au service de l'intérêt général, grâce à un dialogue régulier avec les élus du PETR. Il sera notamment fortement associé à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale qui va débiter au début de l'année 2021.

Le CoDev sera constitué de 24 personnes avec une parité homme/femme et une répartition équitable entre les 2 communautés de communes qui composent le PETR. Les élus qui siègent à l'assemblée du PETR ne pourront pas faire partie du CoDev.

Comment candidater ? Il suffit d'envoyer, avant le 31 décembre 2020, une lettre adressée à la Présidente du PETR expliquant votre parcours et vos motivations pour intégrer le conseil de développement.

Au début du mois de janvier, les élus du bureau du PETR analyseront la recevabilité des candidatures et le cas échéant, procéderont au tirage au sort pour les candidatures recevables qui seraient en surnombre (après vérification des critères de parité et de répartition géographique).

Il est important de souligner que la participation au CoDev est fondée sur le volontariat et sur l'envie de contribuer, dans un état d'esprit constructif, aux politiques de développement du territoire. Des réunions trimestrielles en plénière ainsi que des réunions bimensuelles dans le cadre des groupes de travail qui se formeront, sont à prévoir.

Toutes les informations sur le rôle et les actions du PETR sont à retrouver sur le site internet du PETR, [petr-causses-cevennes.fr](http://petr-causses-cevennes.fr). Candidature à envoyer par mail à [petrcaussesetcevennes@gmail.com](mailto:petrcaussesetcevennes@gmail.com) ou par courrier à PETR Causses et Cévennes, Maison de l'intercommunalité, 3 avenue du Sergent Triaire, 30120 Le Vigan